

OBJET

**CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE MATERNELLE
HENRY DUNANT A MONTGAILLARD**

**APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
ET DE LA PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES**

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

DELIBERATIONS ANTERIEURES

07/2-28 du 25 juin 2007 approuvant le projet

07/3-38 du 1er octobre 2007 modifiant la convention du groupement de
commandes Commune/ CINOR

RAPPEL DU PROJET

Construction d'une nouvelle Ecole Maternelle à proximité de l'actuelle Ecole
Elémentaire Henry Dunant, comprenant :

- 5 classes,
- 1 BCD,
- 1 restaurant scolaire,
- 1 logement de gardien.

L'ensemble de l'opération relève de deux maîtres d'ouvrage distincts :

- CINOR pour les bâtiments de restauration scolaire,
- Commune pour le reste du bâti de l'établissement.

A cet effet, une convention constitutive d'un groupement de commandes selon l'Article
8 du Code des Marchés publics a été mise en œuvre.

PROCEDURE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Par Délibération antérieure, le Conseil Municipal a approuvé le projet et autorisé le
lancement d'une procédure d'appel d'offres en 9 lots. Pour susciter une meilleure
réponse des entreprises, je vous propose de lancer un appel d'offres ouvert en 7 lots :

- * n° 1 VRD / Espaces verts ;
- * n° 2 Gros œuvre / Revêtements durs / Etanchéité / Métallerie / Faux plafonds /
Cloisons sèches / Menuiseries intérieures / Plomberie sanitaire/ Sécurité
incendie ;

RAPPORT N° 08/5-20

- * n° 3 Charpente couverture ;
- * n° 4 Revêtements souples / Peinture ;
- * n° 5 Menuiserie aluminium ;
- * n° 6 Electricité ;
- * n° 7 Equipements de cuisine.

L'estimation prévisionnelle définitive des travaux au stade du DCE - valeur juin 2008 s'élève à 2 333 000,00 € HT et se décompose comme suit :

- | | |
|-----------------------------|--------------------|
| - part communale | 1 493 400,00 € HT, |
| - part CINOR (restauration) | 839 600,00 € HT. |

DEMANDE D'AUTORISATION

Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, je vous demande donc :

- 1° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché, ainsi que l'estimation prévisionnelle définitive de l'opération de construction de la nouvelle Ecole Maternelle Henry Dunant à Montgaillard ;
- 2° d'approuver la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 ; 57 à 59 du Code des Marchés publics) ;
 - fractionnement en 7 lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct ;
 - enveloppe budgétaire : les crédits sont inscrits au Budget principal 2008 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;
- 3° de m'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer les marchés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT

La 2^{ème} Adjointe

Erica BAREIGTS



OBJET

**CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE MATERNELLE
HENRY DUNANT A MONTGAILLARD**

**APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
ET DE LA PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES**

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 08/5-20 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2^{ème} Adjointe au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché, ainsi que l'estimation prévisionnelle définitive de l'opération de construction de la nouvelle Ecole Maternelle Henry Dunant à Montgaillard.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 ; 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- fractionnement en 7 lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct ;

DELIBERATION N° 08/5-20

- enveloppe budgétaire : les crédits sont inscrits au Budget principal 2008 sous les Chapitre 23 et Article 2313.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer les marchés.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **10 JUIL. 2008**

POUR LE MAIRE ABSENT

La 2^{ème} Adjointe

Ericka BAREIGTS

